

DELIBERATION N° 80/90 : REMBOURSEMENT DU PREFINANCEMENT DU CHEMIN DU BON CURE
EFFECTUE PAR LA COMMUNE DE LUDRES PAR IMPUTATION SUR LES
PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA STE PARPEX ET CIE

Monsieur le Maire dresse l'historique de la situation. Il rappelle que la réalisation du Chemin du Bon Curé (de l'Avenue de Génobois entrée Z.A.C. Ludres-Sud jusqu'au détenteur de gaz situé sur l'Avenue de Génobois), fait en même temps que l'ensemble de la Z.A.C. Ludres-Sud, répondait à un souci de rationalité et d'économie du coût des travaux.

En effet, la réalisation de ce tronçon de voirie a été faite dans le périmètre de la Z.A.C. CHAUDEAU dont le dossier est actuellement soumis à enquête publique.

Le paiement de la 1ère et de la 2ème tranche de la voirie du Bon Curé a été fait par imputation sur les participations financières de la Z.A.C. SUD, pour un montant de 1 292 441 F 34. Cette somme tient compte d'une actualisation au dernier indice connu de Février 1980 (se référer à l'annexe financière jointe à la délibération).

Il rappelle que la Société PARPEX avait versé, au titre des participations financières (convention du 30 Septembre 1978 - Centre Commercial Z.A.C. CHAUDEAU) pour des travaux d'équipements publics, une somme de 1 962 215 F, encaissée en comptabilité communale le 10 Octobre 1978, au programme 20/78.

Afin de ne pas geler plus longtemps cette trésorerie, compte-tenu du fait que les travaux de la Z.A.C. CHAUDEAU ne démarreront vraisemblablement pas avant début 1982, il serait judicieux de désaffecter le montant des participations PARPEX, représentant le préfinancement du chemin du Bon Curé réalisé par la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de désaffecter des participations financières de la Société PARPEX et Cie, une somme de 1 292 441 F 34 représentant le préfinancement actualisé du chemin du Bon Curé réalisé par la Commune,
- décide d'affecter cette somme de 1 292 441 F 34 à divers programmes d'équipements publics.

VILLE DE LUDRES

le 20 Juin 1980

ANNEXE FINANCIERE A LA DELIBERATION

DU 17 JUIN 1980

VOIRIE BON CURE + CD-73

Bon Curé/1ère tranche	:	294 956 F 00	BIGONI/SCREG
Bon Curé/2ème tranche	:	557 227 F 26	BIGONI/SCREG
CD 73/CVO MESSEIN	:	275 798 F 34	BIGONI/SCREG
		<hr/>	
		1 127 981 F 60	

Honoraires S.N.A.	:	28 199 F 54	
Honoraires AB-2I	:		
- Bon Curé/les 2 tranches	:	46 703 F 00	
- CD-73/CVO Messein	:	11 766 F 00	
		<hr/>	
		1 214 650 F 14	

PREFINANCEMENT BON CURE/SUR Z.A.C. CHAUDEAU

Bon Curé/1ère tranche	:	294 956 F 00	(valeur déc.76) 121,6
Bon Curé/2ème tranche	:	557 227 F 26	(valeur Juin 77) 126
Honoraires S.N.A.	:	21 304 F 58	
Honoraires AB-2I	:	46 703 F 00	
		<hr/>	
		920 190 F 84	

actualisation (indice TP-01)

- Bon Curé/1ère tranche de décembre 76 à Juin 80 (dernier indice connu Février 1980)	:	138 745 F 75	
- Bon Curé/2ème tranche de Juin 1977 à Juin 1980 (dernier indice connu Février 1980)	:	233 504 F 75	
		<hr/>	

TOTAL GENERAL

1 292 441 F 34
=====